

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

ACTIPLAST

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, FORMULATION, PRODUCTION ET VENTE DE COMPOUNDS PVC.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

356 ROUTE DE L OCEANE -44370 BELLIGNE LOIREAUXENCE

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :

2023-07-06

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :

2023-08-01



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTIF 2109 - Jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Actiplast	Date : 06/07/2023
Site de : Béthune	Auditeur : Carquel
Activités du site : Production de GPI	N° affaire : 3160160
Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
Transport de GPI	Audit sur site : oui
Stockage, logistique	
Recyclage	
Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Actiplast a été créé en 1981, emploie 28 personnes et réalise des compounds de PVC pour différents marchés comme l'injection et extrusion, la câblerie, le bâtiment (fenêtres) et la chaussure. La société cherche aussi à développer les NFC (Natural Fiber Composites) pour le côté écologique du produit. Audit GPI effectué lors d'un audit Iso 9001 v2015.

Contexte de l'organisme :

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BNCF...ou autre :

ISO 9001 v2015

Taille des granules plastiques présents sur le site :

Poudre 300 microns à granules 5/6mm

1- EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1	Conforme	Cour externe faisant office de rétention. Les rejets d'eau sont canalisés vers un décanoteur déboureur. Un obturateur est positionné sur le parcours.				
1.2	Conforme	Les équipements sont dimensionnés. Les opérations de chargement, déchargement, production sont effectuées dans des espaces optimisés. Le stockage est maintenu.				
2- PROCEDURES						
2.1	Améliorable	Les procédures sont rédigées mais ne sont pas communiquées. Cependant, les pratiques sont conformes aux descriptions faites dans les procédures et sont adaptées.				
2.2	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site.				
2.3	Améliorable	Les zones où ces granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être répandus ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.				
2.4	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dispersion dans l'environnement.				
2.5	Conforme	Les emballages sont vérifiés périodiquement.				
2.6	Conforme	Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.				
2.7	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyés régulièrement.				
2.8	Conforme	Les laborés du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.				
2.9	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique).				
3- FORMATION, SENSIBILISATION						
3.1	Améliorable	Il reste à adapter la procédure Groupe, la communiquer et l'assurer lors des test suivants de la bonne connaissance des procédures.				
4- CONTROLE INTERNE						
4.1	Conforme	Tests réalisés en janvier et février sur la base d'une grille d'audit.				

Conclusions de l'audit : Le site est propre et bien entretenu (dét) constaté lors de l'audit Iso 9001 de 2023). Les opérations sont réalisées de façon à éviter tout déversement, les bonnes pratiques sont connues en cas de pertes, les prestataires (transporteurs...) sont informés des attentes. Il reste juste à adapter la procédure Groupe au site.

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.